
Le but de ce protocole est d'adapter les conditions sanitaires au centre culturel jacques Prévert

De VILLEPARISIS

Nous appliquons les recommandations de la DGCA (Direction Générale de la création Artistique), afin de nous aider à adapter notre organisation et notre fonctionnement aux consignes sanitaires.

Ce document a été conçu avec les prescriptions du conseil National des professions du spectacle (CNPS) et partagé avec les experts médicaux (CMB), de la DIRECCTE ILE DE France et de la CRAMIF.

Ce document a été mis à jour suite à la parution du décret n°2020-759 du 21 juin 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Préparer l'accueil des spectateurs

En amont le commissariat et la police municipale seront informés de chaque spectacle et manifestation programmés chaque mois.

1- Préparation et nettoyage de la salle

Quand l'équipement est ouvert au public, les locaux sont nettoyés et désinfectés de façon approfondie une fois par jour. Le nettoyage s'effectue avec les produits habituels. Les surfaces fréquemment touchées par les spectateurs (notamment poignées de porte, rampes d'escalier, robinets d'eau des toilettes) sont nettoyées et désinfectées entre chaque séance. Le soir après chaque spectacle des bombes désinfectantes seront diffusées.

→ Ventilation et contrôle de la climatisation

Les recommandations portent sur le fonctionnement correct de la ventilation de la salle.

La salle est aérée entre 2 représentations entre 10 à 15 minutes.

2- Former les salariés, Informer le public

→ Former les salariés

Les salariés sont formés aux nouvelles règles sanitaires du lieu du spectacle, destinées à les protéger tout comme à protéger le public.

→ Informer le public

De façon générale, il est indispensable de fournir au public la totalité des informations qui lui permettent de savoir quelles sont les mesures qui sont mises en place pour les accueillir dans de parfaites conditions de sécurité sanitaire. Cette information a pour but de rassurer les spectateurs, qui pourraient redouter la propagation du virus, mais aussi de leur permettre de respecter les consignes qui sont mises en place dès leur arrivée sur site.

Les informations liées aux mesures sanitaires sont disponibles sur le site internet. Des affiches sont également affichées dans différents espaces stratégiques (notamment portes d'entrée, hall, sanitaires).

Accueillir les spectateurs

1- Réservation, billetterie

→ Les réservations se font par téléphone et le paiement en ligne. Et les billets sont envoyés par voie postale.

→ Elles peuvent se faire également à l'accueil du centre culturel Jacques Prévert.

→ Le comptoir de billetterie est équipé de plaques de plexiglas. Les salariés sont équipés de visières en plus de masques.

→ Les salariés au contact du public sont équipés de masques.

2- Accès au lieu, sécurité, contrôle des billets

→ La distanciation commence aux abords de l'établissement. Une porte d'entrée pour les billets pairs et une autre porte pour les billets impairs, de façon à ne pas gêner les circulations piétonnes, et à ne pas provoquer de regroupement.

→ L'accès au lieu est réservé aux spectateurs munis d'un masque, à l'exception des enfants de moins de 11 ans pour lesquels le port du masque ne peut être imposé. Le public par l'affichage de ces mesures. Si le spectateur n'est pas muni d'un masque, le centre culturel lui en fournira.

→ Des agents de sécurité (SSIAP) seront aux portes de secours, afin de vérifier la température de tous les spectateurs et usagers. Un contrôle des sacs sera également effectué.

→ Des solutions hydroalcooliques seront disponibles à chaque entrée du lieu et aux principaux points de passage.

→ Des poubelles ouvertes seront accessibles aux publics et ce dans les différents espaces.

→ En attendant le contrôle des billets par les douchettes numériques, ce dernier se fait de manière visuelle par le personnel, chaque spectateur déchire son billet

3- Circulation des publics dans le lieu

→ Les espaces et les circulations seront organisés, afin d'éviter tout regroupement. Les spectateurs qui ne font pas partie d'un même groupe de réservation (dans une limite de moins de 10 personnes) seront à distanciation d'au moins 1 mètre.

Un marquage au sol est matérialisé pour la circulation du public.

→ Afin de respecter la distanciation entre chaque spectateurs, un marquage au sol sera matérialisés des portes d'entrée du bâtiment jusqu'aux portes de la salle du spectacle.

→ Le port du masque est obligatoire dans les locaux, salle de spectacle comprise.

4- Fonctionnement des sanitaires

→ Afin que la distanciation physique soit respectée dans les sanitaires, un urinoir sur deux sera condamné.

→ Afin de s'assurer que le public est en mesure de se laver les mains de façon adaptée, un renouvellement régulier des consommables sera effectué (notamment savon, essuie-mains jetable).

→ Les sanitaires seront désinfectés après chaque représentation.

5- Restauration

→ Le bar «L' ENTRACTE » sera fermé pendant toute la période de la crise sanitaire.

Organiser le placement des spectateurs pendant le spectacle

Les présentes recommandations seront mises à jour régulièrement afin de tenir compte de la réglementation applicable et de la circulation du virus dans les différents points du territoire national et de permettre d'augmenter les jauges de salles dans la mesure du possible.

1- Pour les spectacles en configuration assise

- Chaque spectateur aura une place assise ;
- Un siège vacant entre deux spectateurs ou à chaque extrémité d'un groupe de réservation de moins de 10 personnes.
- Le port du masque est obligatoire pour les spectateurs à leurs places.
- Laisser vacants les premiers rangs si la scène est proche.
- Pour les spectacles jeunes publics entre chaque classe un rang sera laissé libre.

→ Entrée dans la salle

Chaque place est numérotée. Des ouvreuses placeront les spectateurs, afin d'avoir une circulation plus fluide du public.

→ Sortie de la salle

Les spectateurs sont avertis que la sortie doit se faire dans le respect de la distanciation physique (sortie rangée par rangée et se régulé par les ouvreuses.) Le côté impair par la galerie et le côté pair par le parking. L'organisation de la sortie est annoncée en début de séance.

→ Si la durée du spectacle le permet, les entractes seront évités afin de limiter les déplacements du public, et de réguler l'accès du public aux principaux lieux de passage (toilettes, espaces fumeurs, bars, etc.).

→ Pour les représentations non numérotées un marquage par rubalise sera matérialisé pour chaque groupe distinct.

Accueillir les artistes

→ Dès l'arrivée des artistes le régisseur organise la répartition des loges. Nous disposons de quatre loges afin de respecter les distanciations physiques.

→ Un espace de restauration est prévu dans le respect les mesures sanitaires.